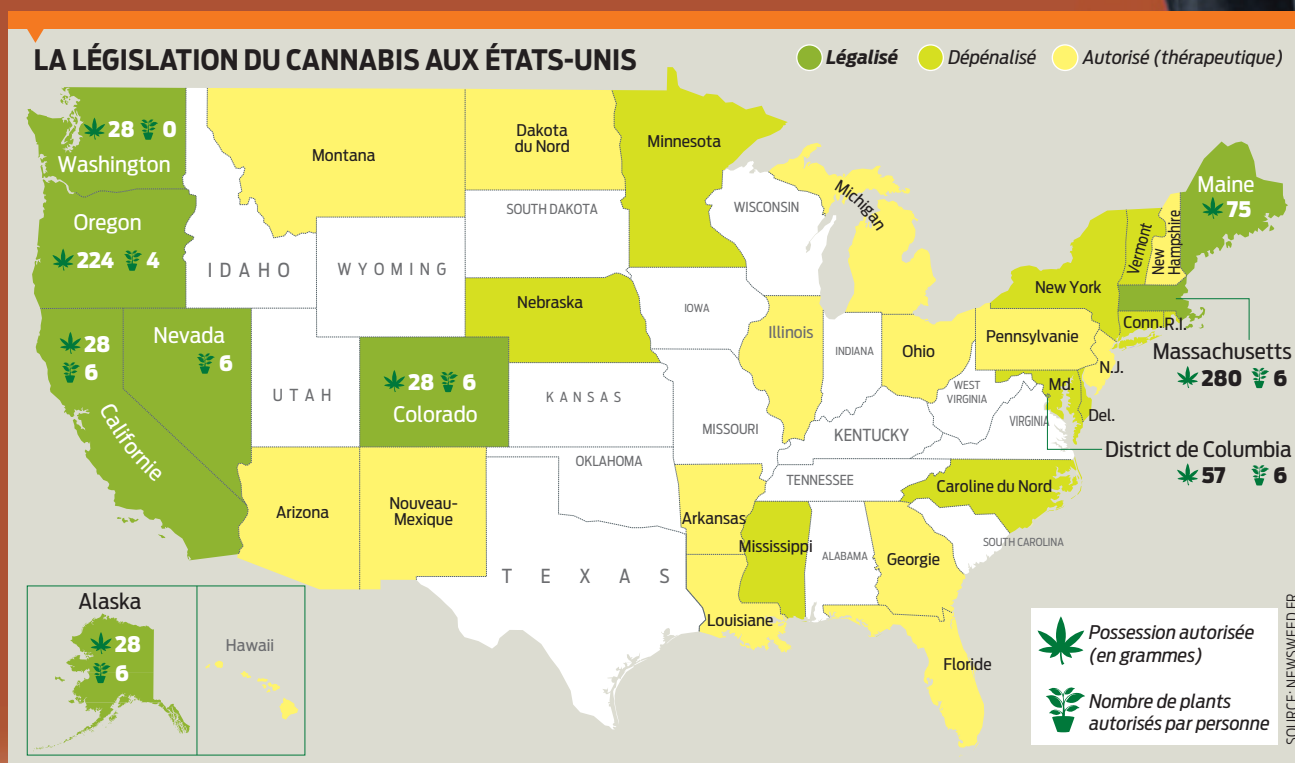


LA NOUVELLE VIE DU CANNABIS

LOI Avec la Californie, neuf Etats américains ont légalisé le chanvre indien. Un signal fort pour relancer le débat en Suisse, où des projets s'enlissent.



Dans le Colorado, premier Etat à avoir légalisé le marijuana, les acheteurs hument les différentes sortes à disposition.

A partir du mois de janvier prochain, un quart des Américains pourront consommer, acheter ou planter librement du cannabis. Le 8 novembre, jour de l'élection de Donald Trump, quatre Etats ont en effet voté en faveur d'une légalisation de la plante psychotrope: la Californie, le Maine, le Massachusetts et le Nevada. Ils viennent s'ajouter aux cinq autres qui avaient déjà franchi le pas ces deux dernières années.

« Les Californiens ont opté pour une vision proche du développement durable »

Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREA



Une dizaine d'autres Etats l'ont dépenalisé, à l'image de la Suisse en 2013. Une dizaine d'autres encore ont autorisé le recours au chanvre thérapeutique. En deux ans, c'est un vrai retournement de situation dans un pays qui, jusqu'ici, donnait

le signal planétaire d'une forte répression. Cette évolution n'échappe pas aux observateurs en Suisse. Elle a fait réagir positivement le Groupement ro-

mand d'étude des addictions (GREA). Son secrétaire général, Jean-Félix Savary, observe: «Ce qui est intéressant avec les Etats-Unis, c'est la vitesse avec la-

quelle les gens changent d'avis, après une période de prohibition très lourde depuis les années 1980.»

En janvier 2014, le Colorado est le premier à avoir ouvert le marché. Ses habitants peuvent acheter jusqu'à 28 g (une once), à consommer exclusivement chez eux. Ils peuvent également cultiver jusqu'à six pieds de chanvre. La Californie a fixé les mêmes quantités, mais a réglementé le commerce différemment.

Petits producteurs privilégiés

Pour Jean-Félix Savary, cela montre déjà un progrès: «La loi de Californie corrige le tir de celle du Colorado. Les Californiens ont opté pour

une vision proche du développement durable. Les petits producteurs sont privilégiés afin d'éviter les grands monopoles ou les ententes cartellaires. La solution de la Californie ressemble à celle que la Suisse avait évoquée en 2001 avec des petits producteurs locaux et responsables.»

En Suisse justement, la situation est bloquée depuis le vote de 2008, où 63% des votants ont refusé toute légalisation. En 2013, la consommation a été dépenalisée pour moins de 10 g, mais reste passible d'une amende de 100 fr. Entre-temps, des projets de légalisation sont venus des villes, en premier lieu Genève.

Le vice-président du PLR genevois, Rolin Wavre, a présidé, en 2014, le groupe interpartis qui défend un marché réglementé du chanvre à Genève. Il se réjouit de l'évolution outre-Atlantique, même s'il n'adhère pas à «la culture commerciale américaine, son

côté business. Nous ne voulons pas cela pour la Suisse.» Genève opte pour des «cannabis social club», comme en Espagne. Mais le projet s'est enlissé: «Il est toujours à la Commission cantonale en matière d'addiction. Notre souci aujourd'hui est que celle-ci lui donne un aspect trop médical.»

L'autorisation pour l'ouverture de locaux, où la consommation de cannabis dépend d'une interprétation de l'article 8, alinéa 5 de la loi fédérale sur les stupéfiants, «permet des essais cliniques et scientifiques», précise Jean-Félix Savary. Cette disposition permettrait à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de donner une autorisation dans le cadre d'une recherche.»

Mais, au Parlement, les élus de l'UDC et certains PDC se méfient des «recherches». La conseillère nationale Verena Herzog (UDC/TG) s'en fait la porte-parole dans une initiative parlementaire dépo-

sée en avril: «Aucune autorisation ne doit être accordée aux projets relevant des sciences sociales ou économiques, ni à la recherche sur l'être humain dans un autre but que clinique.»

D'autres projets pilotes de cannabis clubs dans les villes de Zurich, de Bâle et de Berne sont déjà bien avancés, mais sans autorisation. «Jusqu'à présent, aucune ville ne nous a soumis une demande formelle», précise le porte-parole de l'OFSP, Daniel Dauwalder.

Une situation que regrette Jean-Félix Savary: «Aujourd'hui, les grands problèmes sont le deal de rue et la qualité des produits, il faut trouver des chemins pour sortir de la prohibition.» Pour lui, la Californie est «très semblable à la Suisse en matière de richesses et d'innovations, elle pourrait être un exemple.»

Une initiative en Suisse

«LEGALIZE IT» La légalisation de la consommation et de la vente dans certains Etats américains, donne des espoirs aux milieux du chanvre en Suisse. En avril, ils ont annoncé le lancement d'une nouvelle initiative, «Legalize it». Leur porte-parole, Nino Forrer, précise que pour l'instant 11 400 sympathisants se sont manifestés pour la récolte des signatures, qui devraient démarrer à mi-2017: «Nous pensons que la légalisation du cannabis dans beaucoup d'Etats américains est un signal important pour les autres pays. Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis ont été les plus durs dans l'interdiction du cannabis et que leur position a influencé la politique de nombreux pays. Maintenant, cela peut avoir un effet inverse et positif et nous l'espérons pour la Suisse aussi!»

ÉRIC FELLEY
eric.felley@lematin.ch

100 francs d'amende
C'est ce que risquent actuellement en Suisse les fumeurs de joints pincés avec moins de 10 grammes de cannabis sur eux.